

Règlement du concours

Swiss Out of Home Award 2024

1. Objet du concours

Le concours « Swiss Out of Home Award » récompense des campagnes de publicité extérieure classiques et innovantes observées dans l'espace public en Suisse.

2. Organisatrice du concours

L'organisatrice du concours est l'AWS. L'AWS ou le groupe de travail mandaté par l'AWS est responsable de la préparation, l'exécution et la communication des résultats du concours. L'AWS entretient dans ce but les contacts nécessaires avec les associations de la branche publicitaire, la presse publicitaire spécialisée et les médias.

3. Conditions d'admission

Sont admises au concours les affiches des formats F4, F200, F400, F12, F24, BigPoster, des réalisations spéciales (3D, transports publics, promotions, etc.) ainsi que les spots diffusés sur des écrans numériques d'une taille minimale de 55".

La publicité doit être visible sur au moins 10 surfaces officielles disponibles et représenter une valeur média d'au moins CHF 2'500 nets (à l'exception des BigPosters).

Tous les moyens publicitaires créés par une agence, un graphiste ou une entreprise mandatée pour la conception en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein sont autorisés. Les moyens publicitaires conçus à l'étranger, mais expressément et exclusivement pour la Suisse, peuvent également être présentés au concours.

Toutes les campagnes de publicité extérieure doivent avoir été affichées ou diffusées dans l'espace public en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein.

Une campagne identique, analogique ou numérique, ne peut être présentée au concours que dans une seule catégorie.

4. Délais

Peuvent être présentées au concours les campagnes de publicité extérieure diffusées dans l'espace public entre les mois de juillet et juin de l'année qui sera récompensée. Le délai d'inscription est fixé au 31 mai (toute modification sera communiquée). Les résultats du concours sont annoncés à l'automne de la même année.

5. Inscription / conditions du concours

L'inscription doit se faire au moyen du formulaire prévu à cet effet. Les moyens publicitaires doivent être transmis sous forme électronique et les données prescrites à cet effet doivent être conformes. L'inscription se fait sur le site www.woohw.ch par le biais de l'outil prévu à cet effet. L'envoi des données nécessaires doit être effectué aux adresses indiquées.

En s'inscrivant au concours, les participants acceptent les conditions énoncées dans ce règlement. Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

6. Catégories

Lors de l'inscription de la campagne de publicité extérieure au concours, la catégorie dans laquelle le moyen publicitaire doit être évalué par le jury doit obligatoirement être mentionnée.

L'organisatrice du concours vérifie si la campagne a été inscrite dans la bonne catégorie et se réserve le droit de changer de catégorie après consultation du/des participant/s. La décision finale de l'appartenance du moyen publicitaire à une catégorie ou à une autre revient au jury.

Affiches classiques

- « Commercial National »

Campagnes d'affichage avec une diffusion nationale, de grande envergure et à large impact, dans au moins dix cantons et/ou les cinq plus grandes villes (Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Zurich). Les affiches doivent informer, d'une manière ou d'une autre, sur des entreprises, produits, prestations de service ou des manifestations.

Un justificatif d'affichage doit être remis sur demande de l'organisatrice. Cela permet de s'assurer que la condition de « diffusion nationale », qui doit démontrer l'impact publicitaire national de la campagne, est respectée. En cas de doute, le président du jury décidera si la campagne doit être évaluée sous la catégorie « Commercial National » ou « Commercial Local and Regional ».

- « Commercial Local and Regional »

Affichage avec diffusion locale et/ou régionale. Les affiches doivent, d'une manière ou d'une autre, informer sur des entreprises, produits, prestations de service ou des manifestations. Un justificatif d'affichage doit être remis sur demande de l'organisatrice.

- « Public Service »

Affiches d'institutions de bienfaisance, politiques et de droit public.

- « Culture »

Affiches pour des institutions ou manifestations culturelles telles que théâtre, musées, expositions ou festivals. Un justificatif d'affichage doit être remis sur demande de l'organisatrice.

- « Out of Home Innovations »

Idées novatrices et réalisations dans le domaine de la publicité extérieure commerciale.

Numérique

- « Digital Out of Home »

Moyens publicitaires numériques avec animations d'images/textes. Taille supérieure à 55 pouces.

7. Critères d'évaluation

L'évaluation du jury s'effectue selon les critères suivants :

- Originalité de l'idée
- Nouveauté
- Innovation
- Transposition du message à l'affiche
- Communication durable
- Exécution graphique et design
- Typographie

8. Jury

Le jury se compose d'environ 14 membres, président du jury inclus. Tous les membres du jury ont, de préférence, un lien direct avec la publicité extérieure dans le cadre de leur activité professionnelle. Le président du jury et l'organisatrice du concours peuvent remplacer régulièrement des membres du jury en place par de nouveaux membres. La liste des membres du jury est publiée lors de l'annonce du concours.

Les délibérations du jury se déroulent à huis clos. Des représentants des médias peuvent être invités à assister aux délibérations du jury. Ceux-ci, tout comme les membres du jury, sont tenus de garder le secret sur les résultats jusqu'à leur publication.

9. Prix

Le jury établit une sélection. Après examen des créations présentées, le jury détermine combien de campagnes par catégorie entrent dans la sélection.

Les prix suivants sont attribués : or, argent et bronze pour chacune des catégories suivantes :

- « Commercial National »
- « Commercial Local and Regional »
- « Public Service »
- « Culture »
- « Out of Home Innovations »
- « Digital Out of Home »

Pour toutes les catégories, le genre de prix ainsi que leur nombre sera déterminé par le jury lors des délibérations.

Le prix « Campaign of the Year » sera décerné à l'un des lauréats de la distinction Or.

Le jury et l'organisatrice du « Swiss Out of Home Award » se réservent le droit d'attribuer des distinctions spéciales et de regrouper des catégories.

Les campagnes gagnantes et les campagnes nommées sélectionnées sont intégrées à la collection du Museum für Gestaltung Zürich. En participant au Swiss Out of Home Award, l'agence, et/ou le bureau de graphisme, donne son accord et cède au musée les droits d'utilisation sur le sujet en question pour des expositions (propres au musée ou en prêt), des publications (telles que des articles et des sites Web) ainsi qu'à des fins de documentation. Elle garantit en outre qu'aucun droit de tiers ne limite de quelque manière le transfert des droits d'utilisation de la campagne gagnante. Si des prescriptions en matière d'enregistrement existent (par exemple droits des marques, des dessins et modèles ou des brevets), les participantes et participants s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour que le Museum für Gestaltung Zürich puisse exploiter pleinement la campagne récompensée pour les droits d'utilisation susmentionnés. La cession des droits d'utilisation est exclusive et illimitée dans le temps et l'espace. Les droits moraux selon l'art. 9, al. 1, et les articles 11 et 15 de la loi sur les droits d'auteur (LDA) restent la propriété d'auteur.

10. Remise des prix

La remise des prix aura lieu dans le cadre de l'événement WOOHW!

11. Communication

L'AWS assure une communication adéquate dans la presse spécialisée et quotidienne. Les résultats du concours sont documentés et publiés sur le site internet WOOHW!

L'organisatrice du concours est en droit de communiquer sur toutes les campagnes inscrites avec des textes et images (notamment lors de l'événement WOOHW!), et indépendamment du fait que la campagne concernée ait obtenu une distinction ou non.

12. Coûts

La participation au concours est gratuite. L'AWS prend en charge tous les frais de planification, d'organisation et de réalisation du concours. En cas de nomination, les agences seront invitées à mettre à disposition, à leur frais, un maximum de 5 exemplaires de l'affiche nominée pour l'événement WOOHW ! ainsi que pour d'éventuelles expositions de l'AWS et pour la documentation Museum für Gestaltung Zürich.